Baie-Comeau

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2026-1168
POUR MODERNISATION DU SYSTÈME
DE FACTURATION DE L'ÉLECTRICITÉ
EMPRUNT DE 2 529 389 $

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance publique du conseil municipal tenue le 6 juillet 2026, le conseil municipal a adopté le *Règlement 2026-1168 pour modernisation du système de facturation de l'électricité – Emprunt de 2 529 389 $*.

2. Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 2 novembre 2026.

3. Ce règlement entre en vigueur à compter de la date de publication du présent avis et peut être consulté sur le site Web de la Ville au www.ville.baie-comeau.qc.ca sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements principaux – Règlements d'emprunt » ou aux heures habituelles de travail au Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale, situé à l'hôtel de ville, au 19, avenue Marquette à Baie-Comeau.

Baie-Comeau, le 4 novembre 2026

M^e^ Clémence Richard, greffière
et directrice des affaires juridiques